

Ecole Doctorale Ingénierie pour la Santé, la Cognition et l'Environnement

Le diplôme d'habilitation à diriger les recherches (DHDR) de l'ED ISCE

L'habilitation à diriger des recherches est un diplôme national par la délivrance duquel les universités reconnaissent un niveau scientifique élevé caractérisé par :

- une démarche originale dans un domaine scientifique;
- la maîtrise d'une stratégie autonome de recherche scientifique;
- la capacité à l'encadrement de jeunes chercheurs.

L'école Doctorale Ingénierie pour la Santé, la Cognition et l'Environnement accueille, accompagne et forme des doctorants développant ou exploitant des théories, méthodologies et techniques d'ingénieries d'acquisition, de traitement et de modélisation pour élucider les mécanismes mis en jeu dans les grandes fonctions des systèmes vivants en relation avec leur environnement.

Il est attendu que les candidats internes à l'Université Grenoble Alpes (UGA) et l'Université Savoie-Mont-Blanc (USMB) qui auront obtenu leur HDR au sein de notre école doctorale se rattachent ensuite à l'ED ISCE pour pouvoir encadrer des thèses.

L'ED ISCE accueille les candidatures externes à l'UGA et l'USMB sur ses thématiques.

1. Principaux textes de référence

- Arrêté du 23 novembre 1988 relatif à l'habilitation à diriger des recherches, modifié par les arrêtés des 13 février 1992, 13 juillet 1995 et 25 avril 2002 ([lien](#))
- Circulaire n° 89-004 du 5 janvier 1989 modifiée par la circulaire 89-88 du 19 avril 1989 ([lien](#))
- Circulaire n° 92-336 du 16 novembre 1992 ([lien](#))

2. Conditions nécessaires à l'inscription au DHDR

Avant de déposer auprès du Comité HDR son dossier de candidature en vue d'obtenir l'autorisation d'inscription, le candidat doit vérifier s'il remplit les conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme de doctorat ou justifier d'un diplôme, de travaux ou d'une expérience d'un niveau équivalent au doctorat,

Ecole Doctorale Ingénierie pour la Santé, la Cognition et l'Environnement

- pouvoir justifier d'une activité de recherche post-doctorat sur une période de 3 ans minimum; cette activité doit être validée par une production scientifique suffisante (de l'ordre de 5 publications au minimum, sur des travaux postérieurs à la thèse) dans des revues à comité de lecture,
- pouvoir justifier d'une expérience d'encadrement par une ou des participations à la direction de thèses soutenues, et de stages de M2.

A partir de sa déclaration d'intention d'obtenir le DHDR le candidat bénéficie de l'aide d'un "tuteur", choisi au sein du Comité HDR. Ce tuteur a pour mission d'aider le candidat à chaque étape de la procédure et en particulier de le guider pour la constitution des dossiers. Le candidat peut donc lui demander conseil, par exemple sur ces conditions d'autorisation d'inscription qui restent génériques et peuvent s'adapter aux conditions particulières du candidat.

Ecole Doctorale Ingénierie pour la Santé, la Cognition et l'Environnement

PROCEDURE

1. Demande d'autorisation d'inscription au Comité HDR de l'ED ISCE

Lorsqu'il remplit les conditions décrites ci-dessus, le candidat prépare et envoie par mail un dossier de pré-inscription auprès de la gestionnaire de l'ED ISCE qui le transmet au Comité HDR. Ce dossier de pré-inscription doit contenir :

1. le CV du candidat (une page) ;
2. une liste de publications (une page) ;
3. une synthèse (5 pages maximum) des activités de recherche (après la thèse), d'encadrement de la recherche et d'enseignement, et des responsabilités administratives du candidat, ainsi que le projet scientifique à 5 ans et l'insertion éventuelle de ce projet au sein des structures de recherche du site.
4. Une lettre de motivation

A réception du dossier, le comité nomme un tuteur. Le dossier sera présenté au Comité HDR par le tuteur et expertisé par le Comité ; si l'avis est positif, le candidat sera autorisé à s'inscrire, puis à préparer son mémoire de HDR et la composition de son jury. La gestionnaire de l'EDISCE envoie par mail l'autorisation d'inscription. Après signature de celle-ci par le président, le secrétariat informe le candidat de la procédure d'inscription et des différents documents à fournir.

L'autorisation d'inscription est valable pour une période de deux ans. Si l'inscription administrative n'a pas été faite dans ce délai, le candidat devra reformuler une demande d'autorisation d'inscription auprès du Comité HDR

Le Comité se réunit au moins deux fois, en septembre et mars, pendant l'année universitaire.

2. Inscription à l'UGA via le Collège des Etudes Doctorales (CED)

L'ED ISCE enverra à chaque candidat en même temps que l'autorisation d'inscription, les démarches à suivre pour finaliser l'inscription dans l'établissement. L'inscription est valable deux années universitaires (du 01/09 au 31/08). Bien qu'aucun délai de préparation ne soit imposé, si le mémoire n'a pas été déposé dans ce délai, le candidat devra refaire une inscription administrative pour l'année universitaire suivante.

Ecole Doctorale Ingénierie pour la Santé, la Cognition et l'Environnement

3. Préparation du mémoire

Le mémoire reprend, en les détaillant, les éléments du dossier de candidature initial.

Il doit décrire les travaux de recherche entrepris par le candidat en utilisant pour support les ouvrages (articles, livres, etc.) réalisés depuis la thèse.

Il doit aussi mettre en évidence la maîtrise d'une stratégie autonome de recherche scientifique et la capacité à l'encadrement de jeunes chercheurs.

Ainsi devront être décrits

- l'expérience du candidat dans l'animation de la recherche (responsabilités d'équipe, d'encadrement de thèses, de post-docs, de projets de M2R, responsabilités de projets labélisés, etc.)
- le rayonnement national et international du candidat (participations à des jurys de thèse, invitations à des séminaires ou à des conférences, relectures d'articles, etc.)
- sa participation à la valorisation des travaux de recherche (contrats, brevets, etc.)
- ainsi qu'une prospective de recherche étayée pour les 5 années à venir.

4. Constitution du Jury

Validation du jury par le président du comité

Le candidat déposera une proposition de jury auprès du Comité HDR (voir règles, ci-après, pour la composition de ce jury). La proposition doit préciser les noms, l'e-mail et références de 3 rapporteurs dont l'avis conditionnera l'autorisation de soutenance. Le président du Comité HDR, après avis du Comité, nommera les trois rapporteurs (dont 2 titulaires d'une HDR au moins, et 2 obligatoirement extérieurs à l'établissement) et émettra un avis sur la validité du jury. Il est recommandé que les rapporteurs extérieurs ne soient co-auteurs d'aucune des publications du candidat.

Après l'avis du comité sur la composition du jury, l'école doctorale informera par mail les rapporteurs en leur indiquant la date de soutenance et le délai de retour des rapports (au plus tard 4 semaines avant la soutenance)

A réception des rapports le candidat finalisera son dossier de soutenance

Règles de composition du jury

Le jury est composé d'au moins cinq membres choisis parmi les personnels enseignants habilités à diriger les recherches des établissements d'enseignement supérieur, les directeurs et maîtres de recherche des établissements à caractère scientifique et technologique et, pour au moins la moitié, de personnalités françaises ou étrangères extérieures à l'UGA, l'USMB et au site grenoblois et reconnues en raison de leur

Ecole Doctorale Ingénierie pour la Santé, la Cognition et l'Environnement

compétence scientifique.

La moitié du jury, au moins, doit être composée de professeurs ou assimilés (rang A).

Le jury doit refléter la complémentarité des disciplines concernées par les travaux du candidat. Dans la mesure du possible, il comprend:

- trois rapporteurs et au moins deux examinateurs,
- une ou deux personnalités de l'UGA ou USMB

5. Expertise du mémoire

Lorsque le mémoire est terminé, le candidat envoie un exemplaire du mémoire à chacun des trois rapporteurs validés par le comité. L'envoi doit être fait au plus tard 10 semaines avant la date de soutenance. Les rapporteurs ont un délai de 4 à 6 semaines pour expertiser le mémoire et émettre un avis motivé. Ils doivent renvoyer par mail à l'école doctorale leur expertise 4 semaines avant la soutenance. Le comité HDR se basera sur ces avis pour recommander la soutenance à la direction du CED.

6. Organisation de la soutenance

Il faut se référer aux directives de l'établissement.

Le jour de la soutenance, le jury désigne un président. La présentation orale des travaux est publique. Toutefois, si l'objet des travaux l'exige, la direction du CED peut prendre toute disposition utile pour en protéger le caractère confidentiel. Le candidat fera devant le jury un exposé sur l'ensemble de ses travaux qui sera suivi d'une discussion avec le jury. Le jury procède à un examen de la valeur du candidat et évalue sa capacité à concevoir, diriger, animer et coordonner des activités de recherche et statue sur la délivrance de l'habilitation.

Le Président du jury établit un rapport qui est contresigné par l'ensemble des membres du jury et communiqué au candidat. Le procès-verbal de soutenance et le rapport de soutenance doivent être retournés au CED, au plus tard un mois après la soutenance par le président du jury.

Ecole Doctorale Ingénierie pour la Santé, la Cognition et l'Environnement

COMPOSITION DU COMITE HDR DE L'EDISCE

La durée du mandat des membres du comité HDR coïncide avec le contrat quinquennal de l'école doctorale.

Le comité est composé de 13 membres pour assurer une représentation optimale des thèmes scientifiques de l'école doctorale¹

Nom - Prénom	Grade	Employeur	Laboratoire
BAILLY Sébastien	CR	INSERM	HP2
BRUGNIAUX Julien	MCF	UGA	HP2
BURGER Thomas	DR	CEA / CNRS	BGE
ELLEAUME Hélène	DR	INSERM	STROBE
GUERIN-DUGUE Anne – Présidente Comité HDR	PR	UGA	GIPSA-lab
LE GOUELLEC Audrey – Directrice adjointe ED ISCE	MCU-PH	UGA / CHU	TIMC
MAURIN Max	PU-PH	UGA / CHU	TIMC
MONFORT Emmanuel	MCF	UGA	TIMC
MOULIN Chris – Directeur ED ISCE	PR	UGA	LPNC
PERRONE-BERTOLOTI Marcela	MCF	UGA	LPNC
POLOSAN Mircea	PU-PH	UGA / CHU	GIN
SPIEGELBERGER Thomas	DR	INRAE	LECA/LESSEM
VUILLERME Nicolas	MCF	UGA	AGEIS

¹ Composition au 18 novembre 2021